



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE



Recueil des Actes Administratifs

Numéro 6 – 09/01/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Moselle

Recueil des Actes Administratifs

Arrêtés reçus entre

le 09/01/2023 et le 09/01/2023

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 09/01/2023.

Il peut être consulté dans les locaux de la préfecture ou des sous-préfectures de Forbach – Boulay-Moselle, Sarrebourg – Château -Salins, Sarreguemines et Thionville.
Ce recueil est également consultable sur le site de la Préfecture :
<http://www.moselle.pref.gouv.fr>

Sommaire

Préfecture - Cabinet du Préfet

Arrêté - CAB/DS/PPA-VIDEO n°414 à 488
portant autorisation d'un système de vidéoprotection

Préfecture - Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Arrêté - DCL n°2023-A-01
Portant délégation de signature à M.Philippe Deschamps, sous-préfet de thionville

Arrêté - DCL n°2023-A-02
Portant délégation de signature aux sous-préfets assurant les permanences de responsabilité
les week-ends et jours fériés

Direction Départementale des Territoires de la Moselle

Arrêté - 2023-DDT-SABE-NPN N° 1
Portant autorisation de défrichement de 0,0700 ha sur la commune de Faily (Moselle)

Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville

Décision - CHR Metz-Thionville
Délégation de signature en faveur de Mme GRATIER DE SAINT-LOUIS

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL HÔPITAUX de FORBACH et SAINT-AVOLD

Décision - Centre hospitalier intercommunal hôpitaux de Forbach et Saint Avold
Portant délégation de signature

Décision CHR Metz-Thionville

Délégation de signature en faveur de Mme GRATIER DE SAINT-LOUIS

Direction : Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville

Signataire : David LARIVIERE

Qualité du Signataire : Directeur général par intérim

Date de signature : 05/01/2023

Lieu de consultation du document : CHR Metz-Thionville

Date de publication : 09/01/2023



Délégation de signature

-oOo- DECISION N°D23/014—oOo-

Monsieur David LARIVIERE,

**Directeur Général par intérim du Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville
Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Briey
Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Boulay
Directeur par intérim de l'EHPAD de Creutzwald**

- Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique relatif aux attributions des directeurs d'établissement public de santé,
- Vu les articles D. 6143-33 à D. 6143-36 et R. 6143-38 du Code de la Santé Publique, relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,
- Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé n°2022-5521 du 22 décembre 2022 portant désignation de **Monsieur David LARIVIERE** comme Directeur Général par intérim du Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville, des Centres Hospitaliers de Boulay et de Briey et de l'EHPAD de Creutzwald à compter du 30 décembre 2022 ;
- Vu la convention de direction commune du 4 juillet 2007 établie entre le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville (CHR) et le Centre Hospitalier de Briey,
- Vu l'avenant n°1 à la convention de direction commune entre le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville et le Centre Hospitalier de Briey, intégrant le Centre Hospitalier de Boulay en date du 1^{er} février 2018,
- Vu l'avenant n°2 à la convention de direction commune entre le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, le Centre Hospitalier de Briey et le Centre Hospitalier de Boulay, intégrant l'EHPAD de Creutzwald en date du 23 août 2018,
- Vu la décision de nomination de Madame Gina GRATIER de SAINT-LOUIS en date du 23 septembre 2022, en qualité de coordinatrice en maïeutique directrice de structure de formation, exerçant les fonctions de coordinatrice en maïeutique, Directrice de structure de formation titulaire à l'Ecole de Sage-Femmes.



Article I Madame Gina GRATIER de SAINT-LOUIS, Sage-Femme des hôpitaux, titulaire du certificat cadre sage-femme assure la direction de l'Ecole de Sages-Femmes, en qualité de coordonnateur en maïeutique.

Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Madame Gina GRATIER de SAINT-LOUIS, à l'effet de signer, pour l'école de Sages-Femmes, au nom du Directeur Général, tout document ou acte relatif à l'activité et au fonctionnement de l'école notamment les conventions de stage, les attestations de présence en formation, les procès-verbaux des jurys universitaires, et les livrets universitaires des étudiants.

Sont exclus de la présente délégation les courriers à destination des élus et autorités de tutelle et du Parquet, les conventions ayant un impact financier pour l'établissement, les contrats et les marchés.

Article II Ces délégations sont assorties de l'obligation pour le titulaire de la présente de rendre compte des opérations réalisées à l'autorité délégante.

Article III Les présentes délégations de signature seront communiquées en application de l'article D. 6143-35 du Code de la Santé Publique, aux membres du Conseil de Surveillance et aux agents du Trésor.

Article IV Les présentes délégations de signature feront l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R. 6143-38 du Code de la Santé Publique, au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Moselle et d'un affichage dans l'établissement.

Article V La signature du titulaire de la délégation visée par la présente décision figure en annexe.

A Metz, le 5/11/23

David LARIVIERE

**Directeur Général par intérim du CHR de Metz-Thionville
Directeur par intérim du CH de Briey
Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Boulay
Directeur par intérim de l'EHPAD de Creutzwald**



ANNEXE

DIRECTION DE L'ESF

Prénom et nom	Grade	Notifiée le	Signature
Gina GRATIER de SAINT-LOUIS	Sage-Femme Emploi fonctionnel de coordonnateur en maïeutique	09/01/2023	

